

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire Lundi 12 mai 2025, 19h00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée extraordinaire a été convoquée par tous-ménages, affichage public et sur le site internet de la commune ainsi que par voie de presse bien avant le délai de 24 heures requis par le règlement d'organisation.

M. David Couso, président des assemblées, n'étant pas disponible ce soir, Mme le Maire, Anne Sulliger, propose à l'assemblée M. Bernard Corbat (BC) comme président du jour.

Personne d'autre ne s'annonçant pour cette tâche, l'assemblée communale est ouverte par le président des assemblées à 20h03 devant 72 ayants droit.

Michel Mosser et David Aubry sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée, Eric Gerber demande d'y ajouter un point *divers et imprévus*. Cette proposition est acceptée. L'assemblée peut débuter.

PV pas consultable propose de le reporter pour pouvoir le consulter sur le site ou au bureau ou la lecture.

Proposition acceptée à la majorité évidente (1 avis contraire)

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le PV de la dernière assemblée n'était pas consultable sur le site internet de la commune ni au bureau communal ; il est donc proposé aux citoyens de reporter son acceptation à la prochaine assemblée ou alors de demander la lecture ce soir, à noter qu'il compte 43 pages.

Le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous de reporter à la prochaine assemblée l'acceptation du PV de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 ?

La proposition est acceptée à la majorité évidente (1 avis contraire).

2. Discuter et approuver un prêt de Fr. 30'000.- (TTC sans intérêts) en vue de la création d'une Sàrl afin de conserver un magasin d'alimentation avec office postal à Vendlincourt et donner compétence au Conseil communal signer les actes y relatifs.

BC donne la parole à Anne Sulliger pour l'entrée en matière.

Nous savons tous que le petit magasin va fermer. Nous avons étudié des possibilités de solutions ce qui nous amène ici ce soir.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

AS poursuit :

À la fin mai, le magasin fermera ses portes. Tous mes remerciements à Mme Luna pour son engagement envers la collectivité.

Avoir un office postal et surtout un magasin d'alimentation est très important pour la vie du village. Une pétition avec plus de cent signatures a été remise au Conseil communal ; ce qui démontre bien que la population tient à son magasin.

Le Conseil communal a exploré toutes les pistes afin de trouver une solution pour garder ce magasin.

Ce soir, le Conseil communal vous propose d'approuver un prêt pour la création d'une Sàrl et ainsi permettre la réouverture du magasin d'alimentation et de l'office postal. La Sàrl n'est pas encore créée, nous avons besoin de cet accord de principe pour aller plus loin. Ce prêt est lié à un projet et pas à une personne. Le prêt sera octroyé sur la base d'un plan financier qui tient la route. A noter encore que la commune prête de l'argent mais ne fait pas partie de la Sàrl.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : avez-vous déjà un projet ? AS : non, la Sàrl n'est pas créée ; il nous faut d'abord l'accord de principe de l'assemblée mais des personnes seraient intéressées.

xxx : on fait un prêt à une personne ou à une Sàrl ? Qui est cette personne ? AS : on fait un prêt pour la création d'un Sàrl. La commune ne crée pas de Sàrl.

Au vu de la tournure des discussions, Sandra Falbriard se lève et annonce que c'est elle qui est intéressée à reprendre le petit magasin du village.

xxx : le dépôt de pain sera toujours garanti par la famille Zbinden ? Sinon, je ne suis pas intéressée. Sandra Falbriard : quand il y a des personnes du village qui font du pain j'irai vers eux. Une chose est sûre : sans ce prêt je ne peux pas reprendre le magasin.

xxx : pourquoi Fr. 30'000.- sachant que le montant minimal pour la création d'une Sàrl est de Fr. 20'000.- ? AS : avec les frais de notaires ça fait un peu court.

Sandra Falbriard : on a trouvé un investisseur d'accord de s'associer pour fonder cette Sàrl.

xxx est-ce que la Poste finance l'agence postale ? Sandra Falbriard : la Poste donne un pourcentage par rapport au chiffre d'affaires. AS : le travail du postier est payé mais ça c'est l'affaire de la gestionnaire ; ce n'est pas à la commune de savoir combien l'office postal vend de timbres.

Annick Filipetto : à noter que la création d'une Sàrl est obligatoire pour avoir l'office postal.

xxx : à l'époque, la Poste versait un forfait. Sandra Falbriard : je ne sais pas.

xxx : est-ce que la poste verse un montant fixe ? xxx : actuellement, la tarification se fait par rapport aux prestations offertes (vente de timbres, nombre de bulletins de versement encaissés, etc) ; ce qui représente, en moyenne, environ Fr. 1'250.-/mois.

xxx : plus on ira faire nos achats là mieux le magasin se portera.

Sur demande de l'assemblée, Sandra Falbriard dévoile un peu son projet sur lequel elle travaille depuis plus d'un mois ; elle souhaite redynamiser le magasin et garder l'office postal. Elle fera quelques modifications dans le magasin dont un coin café un peu plus grand. Elle prévoit de faire une patente comme l'avait prévu Mme Luna afin de pouvoir servir l'apéro. Un service de repas à domicile est aussi envisagé et d'autres projets en tête.

xxx : est-ce que vous allez travailler avec une marque/chaîne de magasins ? Sandra Falbriard : non, car il faut commander pour Fr. 50'000.- de chiffre d'affaires. J'ai d'autres solutions en vue. Il faudra négocier.

xxx : est-ce que vous allez reprendre le magasin avec la commune ? AS : non, pas du tout, comme énoncé tout à l'heure : la commune prête l'argent pour la création d'une Sàrl mais la commune n'a pas de part dans la société.

xxx : Sandra Falbriard est donc responsable de la dette ? AS : le cas échéant, oui.

xxx : comment choisir à qui sera octroyé le prêt et pour quel projet ? AS : nous allons étudier les plans financiers qui nous seront soumis et prendre le pour le projet le plus abouti. Cette décision est de la compétence du Conseil communal. xxx : comment ce prêt sera-t-il remboursé ? AS : cela a été discuté et négocié au sein du Conseil communal ; le prêt devra être remboursé en 10 ans, sans intérêts et sans échéances de paiement prédéfinies avant les 10 ans.

xxx : je reviens sur les conditions du prêt sans intérêt sur 10 ans. Ce n'est pas rendre service que d'octroyer un prêt sur 10 ans mais plutôt sur 5 ans. Est-ce que le prêt est

fait à une personne physique ou à une Sàrl ? AS : le prêt est octroyé à une personne physique pour la création d'une Sàrl. xxx : je suis d'accord de prêter Fr. 30'000.- à Sandra Falbriard pour créer une Sàrl mais je veux avoir la certitude que c'est bien Sandra Falbriard et pas quelqu'un d'autre qui signera ce prêt sinon je vote non.

xxx : c'est bien la commune qui va décider à qui octroyer ce prêt mais les locaux n'appartiennent pas à la commune. Le propriétaire aura aussi son mot à dire. On a choisi 10 ans mais si ça ne marche pas, demander de rembourser un prêt de Fr. 30'000.- à une personne qui cherche du travail ce n'est pas évident.

xxx : je suis d'accord pour un prêt à une personne individuelle et pas à une Sàrl. AS : personne ne s'est approché directement du Conseil communal. Sandra Falbriard n'a encore rien signé et si demain elle n'arrive pas à fournir un plan financier nous retournons au point de départ.

xxx : si ce projet sérieux il faut avancer car si le magasin ferme, ce sera compliqué de le rouvrir après un certain temps. Apparemment, il n'y a pas de service postal à domicile de demandé pour le moment par la commune.

xxx : si dans 10 ans une de nos entreprises ou restaurant nous soumet ce genre de demande, est-on est obligé d'entrer en matière ? AS : non car dans le cas présent, il s'agit d'un service public.

Sandra Falbriard : l'office postal va s'arrêter au 31 mai 2025 avec la fermeture du magasin. Du 7 au 11 juillet 2025, je suivrai une formation pour la poste donc pas d'office postal d'ici là. Il faut compter trois semaines pour créer une Sàrl. Le magasin n'ouvrirait donc pas avant mi-juin 2025.

xxx remercie le Conseil communal de s'être intéressé à cette problématique importante pour le village. Au vu du bilan de ses expériences passées, notamment avec le Marché de St-Germain, il estime qu'il aurait été intéressant d'avoir une présentation du projet de Sandra Falbriard pour pouvoir se prononcer sur le sujet.

L'assemblée voudrait des chiffres...

Sandra Falbriard dit avoir fait le tour de tous les magasins des environs pour connaître les plus et les moins de chacun. Quant aux chiffres, elle estime que ce n'est pas à elle de les dévoiler.

xxx : si on a un joli petit village avec une épicerie, après il faudra y aller ! On va tous à la Migros ou en France ou alors à l'épicerie juste pour un paquet de Chips. Si tout le monde fait un effort ça va marcher. Un exemple : à Genève, lorsqu'une personne s'inscrit dans un club de golf elle donne Fr. 500.- pour le restaurant. Montant minimal que ce dernier est sûr d'encaisser.

xxx : la commune n'investit pas cet argent ; elle prête les Fr. 30'000.- pour une éventuelle reprise du magasin par Sandra Falbriard. C'est juste un prêt ; nous ne sommes pas censés tout savoir.

xxx soumet une proposition à l'assemblée : voter l'octroi d'un prêt de Fr. 30'000.- sans intérêts à Sandra Falbriard (prêt nominatif) pour la création d'une Sàrl en vue de conserver le magasin d'alimentation et l'office postal.

AS : si le projet de Sandra Falbriard ne convient pas ? Nous ne sommes pas tenus de l'accepter car cette compétence est du ressort du Conseil communal.

Bernard Corbat : vous êtes conscients que la commune n'a pas reçu de plan financier de la part de Sandra Falbriard ? Avec cette proposition, nous contournons la possibilité de décision du conseil communal de choisir le bénéficiaire de ce prêt.

Annick Filipetto : il faut ajouter à cette proposition : « Sous réserve de la présentation d'un plan financier viable ».

xxx : je remarque qu'il y a certaines personnes dans l'assemblée qui ne font pas confiance au conseil communal actuel et c'est lamentable !

xxx : en tant qu'ancien président des assemblées, il précise à Bernard Corbat que sa proposition doit être acceptée avant de l'opposer à celle du conseil communal.

AS : si on accepte cette proposition et que demain Sandra Falbriard ne veut plus se lancer là-dedans et qu'une autre personne vient, on ne pourra pas lui accorder ce prêt sans repasser en assemblée...

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Que les personnes qui acceptent la proposition d'xxx, soit d'octroyer un prêt nominatif de Fr. 30'000.- (TTC sans intérêts) à Sandra Falbriard, sous réserve de la présentation d'un plan financier viable, lèvent la main.

Cette proposition est acceptée à la majorité évidente.

Le président passe au vote final :

Approuvez-vous l'octroi d'un prêt nominatif de Fr. 30'000.- (TTC sans intérêts) à Mme Sandra Falbriard - sous réserve de la présentation d'un plan financier viable - en vue de la création d'une Sàrl afin de conserver un magasin d'alimentation avec office postal à Vendlincourt et donnez-vous compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs ?

L'octroi d'un prêt nominatif de Fr. 30'000.- (TTC sans intérêts) à Mme Sandra Falbriard est accepté à la majorité évidente.

Le Conseil communal et l'assemblée souhaitent plein succès à Sandra Falbriard.

Sandra Falbriard remercie les citoyens pour leur confiance et espère les retrouver bientôt, nombreux et souvent, dans son nouveau magasin.

3. Divers et imprévus

xxx : où en est le dossier PAL ? AS : nous avons eu beaucoup de réunions et vu pas mal de monde. Le dossier va repartir au canton pour l'examen préalable. Le bureau d'ingénieurs a eu des soucis. Le canton a ajouté plein de nouvelles règles. C'est plus long et plus compliqué qu'imaginé au premier abord.

xxx : j'ai remarqué des caoutchoucs qui tombent et de l'herbe qui pousse dans les cheneaux de la halle polyvalente. PF : je prends note.

xxx : qu'en est-il des travaux de rénovation du collège ? il y a eu l'inauguration l'année passée mais nous n'avons toujours pas vu le décompte. AS : le décompte est prêt ; il sera présenté lors de l'assemblée communale des comptes.

AS : je voulais vous remercier d'être venus si nombreux et de voir que vous vous impliquez pour ce petit magasin. Cela fait chaud au cœur.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h52.

Le Président
Bernard Corbat

La Secrétaire
Valérie Tantardini